

Accord entre l'UE et le Cap Vert visant à faciliter la délivrance

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)

Lundi, 29 Octobre 2012 00:00 -

L'UE et le Cap Vert ont signé le 26 octobre 2012, lors d'une cérémonie organisée au Cap-Vert, un accord visant à faciliter la délivrance de visas (doc. 14203/12). Mme Erato Kozakou-Marcoullis, ministre chypriote des affaires étrangères, en sa qualité de présidente du Conseil de l'Union européenne et M. José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, ont signé l'accord au nom de l'UE. M. José Maria Pereira Neves, premier ministre du Cap-Vert, l'a signé au nom de son pays.

L'accord doit maintenant être transmis au Parlement européen en vue d'obtenir son approbation pour qu'il puisse être conclu. Il entrera en vigueur le premier jour du deuxième mois suivant la date à laquelle les parties se notifieront mutuellement l'achèvement de leurs procédures internes, mais pas avant l'entrée en vigueur de l'accord de réadmission entre l'UE et le Cap-Vert, ce qui devrait intervenir avant l'été 2013.

Le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark ne sont pas liés par l'accord.

Dispositions principales

Grâce à cet accord, les citoyens cap-verdiens, en particulier ceux qui voyagent beaucoup, pourront obtenir plus facilement et à moindre coût des visas de courte durée leur permettant de se rendre dans l'UE et de se déplacer librement sur tout le territoire européen. Un visa de courte durée est un visa accordé pour des séjours dont la durée prévue n'excède pas 90 jours par période de 180 jours.

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Accord entre l'UE et le Cap Vert visant à faciliter la délivrance](#)